

Compte-rendu synthétique de la troisième séance du séminaire de recherche « culture et territoires en Ile-de-France » du 11 mars 2005 - thème de la séance « de l'économie de la culture à la dimension culturelle du développement économique francilien »

Lieu de déroulement : au Ministère de l'Équipement, Arche de la Défense, à Paris.

Ouverture de la séance de séminaire¹

• **Pascal Lemonnier**, secrétaire permanent adjoint du Plan Urbanisme Construction Architecture du Ministère de l'Équipement, accueille les participants en soulignant l'intérêt que le PUCA porte aux questions du séminaire. Comment corriger les dysfonctionnements urbains, issus de l'histoire ou issus de la vie au quotidien ? Comment la fonction « culture urbaine » peut contribuer à fabriquer les espaces urbains ? comment peut-on prendre en compte les pratiques des habitants, aussi différenciées soient-elles, les histoires personnelles et collectives présentes dans les cités, et au cœur de chacun des habitants, et qui contribuent à l'urbanité ? comment peut-on enrichir les projets urbains à partir de la dynamique des projets culturels ? Il cite en particulier, dans le cadre de Seine Amont, sur Vitry, l'exemple du « boulevard des Arts » dont la requalification s'est posée à partir de la présence du musée d'art contemporain en construction et du Théâtre Jean Vilar.

Est-ce que l'implantation d'une activité culturelle, ou d'un équipement culturel, est un facteur de création de centralité, est un facteur de renouvellement urbain ? Est-ce que cela peut créer de nouveaux besoins, sous quelles formes... ? Le PUCA intègre ces questions dans la préparation de son nouveau plan à cinq ans et les échanges qui auront lieu dans le cadre du séminaire l'intéressent donc particulièrement.

• **Christophe Dessaux**, chef de la mission de la Recherche et de la Technologie au sein de la Délégation au développement et à l'action internationale du Ministère de la Culture et de la Communication, situe les travaux du séminaire dans le cadre des travaux de recherches du Ministère de la Culture et de la Communication qui accompagnent les axes de sa politique dans toutes les disciplines en rapport avec ses compétences. Il signale la création récente de la nouvelle Délégation au développement et à l'action internationale qui regroupe les fonctions de recherches et d'expertise au sein du ministère, et la forte implication du Département des études, de la prospective et des statistiques dans ce programme de séminaires dont témoignent présentement la participation de François Rouet et de Yann Nicolas, et d'Olivier Donnat lors du second séminaire.

Christophe Dessaux rappelle le cadre institutionnel du présent séminaire et remercie particulièrement la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, représentée par Pierre Oudart et François Faraut, pour s'y être impliquée.

Il fait ressortir quelques caractéristiques qui lui paraissent enrichir la réflexion aujourd'hui :

- la transversalité avec le travail interministériel, mais aussi entre les échelons, nationaux et locaux,
- l'apport d'un regard neuf entre la recherche et les politiques publiques, avec l'intégration à la réflexion de la dimension culturelle de l'aménagement du territoire et du développement économique, avec les deux axes que sont la culture comme service public et la culture comme faisant partie de la dimension économique,
- la dimension européenne dont il sera question cet après-midi avec *Relais Culture Europe*,
- et le lien avec la constitution de pôles de compétitivité de dimension européenne, particulièrement avec celui de l'Ile-de-France qui sera présenté par Francis Jutand, qui s'articule très bien avec l'action du ministère en matière de numérisation du patrimoine et de technologie de la communication et de l'information,
- enfin, les préoccupations de l'économie culturelle.

Il souligne qu'il est beaucoup attendu de la rédaction de l'appel à recherches dont Renaud Epstein a la charge.

Une lettre semestrielle d'information rend compte des travaux du programme interministériel ; un site internet² va être prochainement ouvert permettant d'accéder en ligne à l'ensemble des travaux conduits depuis 1992 et aux références bibliographiques correspondantes. Enfin, début juillet, doit paraître, aux éditions de l'Aube, un ouvrage sous la direction d'André Bruston *Des cultures et des villes, mémoires au futur*.

• **Pierre Oudart**, chef du Service du développement et de l'action territoriale à la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, rappelle le cheminement de la réflexion depuis deux ans pour aboutir à un appel à projets de recherche, des premières pistes sur l'intercommunalité culturelle jusqu'aux axes de réflexions qui ont permis d'organiser les trois séances de séminaire :

- première rencontre : de quelles représentations du territoire francilien dispose-t-on aujourd'hui à partir des différentes disciplines pour pouvoir fonder des stratégies d'aménagement culturel du territoire ?
- seconde rencontre : pratiques et désirs de culture en Ile-de-France,
- troisième et dernière rencontre : de l'économie de la culture au développement économique des territoires.

Comme pour les séances précédentes, la matinée va permettre de faire un point sur l'état des connaissances, et l'après-midi d'examiner ce qui est en jeu aujourd'hui et comment semble évoluer la prise en compte des questions culturelles dans le développement des territoires. La question n'est pas nécessairement nouvelle mais le cadre dans lequel cette question est posée est nouveau : c'est la compétitivité des territoires. Si l'on considère le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, qui sera en révision pendant deux ans, la culture n'apparaît que pour ce qui concerne

¹ Voir en annexe le programme du séminaire

² Cultures en ville : http://www2.culture.gouv.fr/actions/recherche/cultures_en_ville/

l'attractivité internationale du territoire francilien. Il y a bien entendu à faire évoluer cette situation, mais pour le moment, la situation est celle-ci. Cet après-midi, Francis Jutand parlera de la candidature de la Région à un pôle de compétitivité, avec le partenariat des Conseils généraux, notamment de la petite couronne, sur « image, vie numérique, multimédia », le slogan de ce pôle étant la bataille des contenus et l'organisation stratégique de la recherche et développement à l'échelle de la Région Ile-de-France.

Pascal Brunet pour *Relais Culture Europe*, va montrer que pour les futurs financements européens, on passe de l'inégalité des territoires à la compétitivité des territoires. Comment la culture va s'insérer dans cette question de la compétitivité des territoires, qui est d'abord une question économique et qui renvoie donc à l'économie de la culture ? Il importera aussi de considérer comment les politiques culturelles menées par la puissance publique s'articulent aux industries culturelles présentes dans le territoire, lorsque c'est le cas. Exemple avec l'ACTEP, Association des collectivités et territoires de l'est parisien : ces communes et les deux départements (94 –93) se fédèrent autour de la question de l'image ; idem avec la communauté d'agglomération de Plaine commune avec son pôle autour du cinéma... Qu'est-ce qui va rendre les territoires créatifs et comment va-t-on pouvoir connecter ces politiques de développement culturel avec le développement économique ?

Economie de la culture : l'état des savoirs

par François ROUET du Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication.

L'intervention est structurée autour de trois questions :

1. Quel bilan du savoir en matière d'économie de la culture ?
2. qu'est-ce que l'économie de la culture a à dire lorsqu'elle rencontre l'espace et le territoire ?
3. quelle présence de la culture à l'économie...de manière à élargir et à contextualiser la question du développement culturel dans le développement économique.

1. Bilan du savoir

Il s'agira plutôt d'une présentation des thématiques et des questionnements, en l'occurrence en trois points :

- 1.1. on est dans une approche économique plutôt sectorisée,
- 1.2. néanmoins, des problématiques économiques transversales peuvent être mises en avant ,
- 1.3. mais il existe encore des angles morts dans l'approche économique de la culture et le statut même de l'économie de la culture est encore à préciser.

1.1. Premier aspect : Une économie sectorisée – des approches sectorielles

L'une des grandes réalités est la sectorisation de la culture, héritage du combat des muses, de la rivalité avec les Beaux-Arts ... mais également d'un ministère lui-même sectorisé et composé de directions sectorielles, chacune ayant la responsabilité d'être le répondant d'un des différents modes d'expressions artistiques.

L'approche économique de la culture n'a pas échappé à cela et s'est développée selon les spécificités de chacun des secteurs.

Le premier secteur qui a été approché est celui du **spectacle vivant**, dans les années 60, avec les travaux précurseurs de William Baumol, à partir de la question : le secteur du spectacle vivant est-il structurellement déficitaire ? Les recherches n'ont pas véritablement été poursuivies avec des travaux plus fins qui auraient permis de travailler les différents aspects de la filière du spectacle vivant, et ce n'est que récemment que de nouvelles questions sont apparues, notamment celles de la diffusion du spectacle vivant, des mécanismes de la réservation, de la billetterie, par exemple.

Le deuxième secteur abordé a été celui des **industries culturelles** dans les années 1970, en mettant au pluriel le vieux concept d'Adorno. Il s'agissait du secteur où une approche économique semblait la plus facile à appliquer, mais aussi le secteur le plus chahuté par les évolutions technologiques, et cela

n'a pas été démenti depuis lors. C'est aussi l'un des secteurs les plus cruciaux du point de vue des politiques culturelles puisque le contact avec les productions culturelles et les œuvres artistiques se fait beaucoup plus largement au travers de la consommation des produits et des services des industries culturelles plutôt qu'au travers de la fréquentation des institutions culturelles et artistiques souvent largement subventionnées. Donc dans ces analyses des industries culturelles, on a fait fonctionner les concepts de concentration, d'intégration, les réflexions en termes de filière, en s'intéressant aux structures, en mettant ainsi en évidence ce qu'on a appelé, par exemple, les oligopoles à franges, aux stratégies et aux modes de concurrence... Sans aller plus loin, il s'avère que nous sommes en présence d'une *économie politique* puisque la question est : où vont les industries culturelles et où va la culture avec elles ?

Le troisième secteur a été celui du **patrimoine** : il s'est agi le plus souvent de mettre en évidence et en valeur les qualités d'un élément patrimonial. La valorisation économique tend à vouloir répondre à la question suivante : est-il possible de concevoir des services qui utilisent l'élément de patrimoine comme une consommation intermédiaire, qui le respectent néanmoins, et qui sont susceptibles d'engendrer des recettes permettant d'en financer l'entretien, voire la restauration et la conservation ? La réponse à cette question est souvent négative, car le maintien en l'état du patrimoine, à un niveau microéconomique, n'est pas rentable.

Le dernier secteur étudié d'un point de vue économique et sectoriel est celui de l'économie de l'unique, c'est à dire **le marché de l'art** et de la valorisation des œuvres, ce qui est le fait d'un ensemble d'acteurs du marché... On y trouve des phénomènes intéressants en termes de production de la valeur des œuvres, de logiques spéculatives, de contradiction entre rentabilité à court terme et rentabilité à long terme, avec notamment le paradoxe que l'investissement en œuvres d'art seraient plutôt plus rentable que les investissements de référence c'est à dire les obligations d'Etat, mais par contre sont, sans commune mesure, beaucoup plus aléatoires et incertains...

1.2. des problématiques économiques transversales

- La première problématique correspond à une commune organisation en filière, même si elle n'est pas perçue comme telle par les acteurs, c'est-à-dire une séquence création- production- diffusion- consommation... à condition d'utiliser ces termes dans un sens générique.

- Seconde problématique : on se situe dans une économie des contenus.

Ceci a de fortes conséquences :

- tout produit est en situation d'unicité relative,
- l'existence d'une dimension irréductible d'aléa dans la valorisation,
- la présence de facilités pour innover et différencier les produits, d'où la place importante du thème de l'innovation dans le discours professionnel des producteurs de culture,
- dernier point peu évoqué : la production artistique et culturelle n'est pas cumulative, contrairement à la production et au progrès technique où une innovation déclassé la technique ou la technologie antérieure ; ce n'est nullement le cas dans la production artistique - autrement dit, Picasso n'a pas déclassé Monet -...

- Troisième problématique transversale à tous les secteurs : la mise en œuvre du travail artistique.

La création, la production artistique est une matière première particulière qui ne se manage pas si aisément que cela... Cela demande en particulier, un fonctionnement par projet qui est plus ou moins la règle dans l'ensemble du secteur culturel, donc une économie par projet, avec un marché en amont des idées de projet, des projets qui vont s'affiner au fur et à mesure... De plus, l'innovation, la création sous forme de projet est le plus souvent le résultat d'une démarche conjointe d'un producteur, qui porte le projet, et des "travailleurs artistiques" auxquels il fait appel et dont il met en œuvre le

travail... Il y a donc une nécessaire réflexion à avoir sur le travail artistique qui s'exerce sur un mode qui est aux confins du salariat et de l'exercice libéral.

- Quatrième problématique transversale : la demande et ses rapports à l'offre.

Pour dire brutalement : il n'y a pas de demande pour des produits qu'on n'imagine pas. Il y a certes des attentes, des habitudes de consommation et de pratiques... mais au sens strict, il n'y a pas de demande. Comme disent les professionnels, l'offre crée la demande et donc les conditions de dialogue entre l'offre et la demande sont assez singulières, avec un rôle particulier des mécanismes d'anticipation de la valeur et de la qualité de l'offre (rôle de la critique, des pairs,...).

Pour en terminer sur ces problématiques transversales, il convient d'évoquer deux enjeux, liés entre eux :

- l'enjeu de l'industrialisation, pour la culture qui "rapporte", et en particulier pour les industries culturelles. L'usage courant de ces termes a fait perdre la conscience de la charge contradictoire que comportent ces deux termes, entre une logique de l'ordre de la rationalisation et une logique de recherche de tons nouveaux, d'approches nouvelles... Cette tension est permanente dans les industries culturelles, et générale plus largement dans tout le champ de la culture marchande,

- du côté de la culture non-marchande, il y a à réfléchir sur cette sorte de jeu à trois qui se joue entre institutions culturelles, pouvoirs publics financeurs et public. Par exemple sur l'existence d'un double marché pour les institutions culturelles subventionnées : le marché de la subvention - que vend-on à l'institution publique qui subventionne ou au mécène ? - et que vend-on au public ? et quelles sont les interactions entre ces deux marchés ? Dans cette relation, la tarification devient un analyseur très pertinent pour aborder ces questions.

Tout ceci veut dire qu'il y a des besoins, certes de subventionnement et de financement, mais aussi des besoins de *régulation* dans tous ces secteurs, qui peuvent être assumés par la responsabilité et la culture professionnelle, mais qui peuvent être confortées aussi par la puissance publique.

1.3. La connaissance laisse subsister des angles morts

- Premier d'entre eux : l'économie des contenus. Ceux qui travaillent sur l'économie de la culture partagent cet axiome déontologique qui est de dire : nous nous attachons aux logiques de fonctionnement, aux conditions de production, aux conditions de consommation, par contre, nous ne touchons pas et nous n'avons rien à dire sur les contenus eux-mêmes. Il faut voir jusqu'à quel point cette position est et reste tenable aujourd'hui.

- deuxième angle mort, qui en est un de l'approche économique en général, le savoir économique sur la consommation, sur les pratiques d'usage et de consommation est en général faible : dans le champ culturel on l'a laissé aux sociologues dans une sorte de "Yalta" implicite, ou alors, il est laissé aux tenants et praticiens du marketing sans toujours être capable de tirer parti de tout ce savoir concret sur la consommation et les pratiques que possèdent les gens de marketing.

- un point sur le champ culturel pour dire qu'il y a une vraie difficulté dans l'approche économique avec le champ culturel car il est le résultat d'un rapprochement de différents secteurs, mais la culture est aussi une dimension sociétale, sans être pour autant une fonction collective facilement identifiable comme la fonction santé, la fonction protection sociale, etc. Ce n'est pas une simple difficulté au stade des prolégomènes méthodologiques et c'est pour cette raison que, par exemple, il n'existe pas de comptes satellites de la culture, faute d'un accord sur ce que seraient les contours macro-social de la culture.

Dans le prolongement de ce qui précède, il y a aussi une difficulté à penser le rapport économie-culture, par manque de certitudes sur le champ comme par manque d'outils pour penser ce rapport, ce qui fait l'intérêt et la difficulté de la deuxième partie de cet exposé.

Pour conclure cette première partie, un mot sur le statut de l'économie de la culture : c'est bien une économie particulière mais pas une économie à part. Il n'y a pas une frontière intangible entre ce qui est culturel et ce qui ne l'est pas. Très souvent, est culturel ce qui est perçu comme tel par la population et il n'y a pas de traits évoqués précédemment qui ne puissent pas se retrouver plus largement dans nombre de produits et de productions "non culturels" fût-ce sous des formes atténuées. L'économie de la culture peut apparaître comme une économie extrême, une économie limite, où l'on voit des traits exacerbés pour la production de produits de pur contenu où les aspects de fonctionnalité disparaissent complètement.

Enfin dernière question : l'économie de la culture est-elle anticipatrice ? D'une économie limite, d'une économie des marges, peut-on en venir au point focal ? Autrement dit, ce que discerne l'économie de la culture dans son champ, n'est-elle pas anticipatrice de ce qui peut se passer dans l'ensemble de l'économie ? C'est par exemple la démarche de Pierre-Michel Menger³ qui, partant de la situation des intermittents, discerne dans les traits de l'intermittent, ceux du travailleur de demain. On peut étendre le questionnement en se demandant si ce qui se passe dans la culture n'est pas anticipateur d'une économie de l'intelligence, de la créativité et du renouvellement.

2. L'économie de la culture dans sa relation au(x) territoire(s)

Un ensemble de questions ...

Tout d'abord, la pertinence de la notion de *filière* : peut-on parler de filière au niveau régional ? Pratiquement, on ne peut pas car on observe seulement des segments de filières à l'ampleur disproportionnée les uns par rapport aux autres. Ce qui fait la logique d'une filière, c'est que la production, par des mécanismes systémiques, se trouve adaptée aux capacités de diffusion. Il y a ainsi une cohérence de la filière dans le sens vertical. Par contre, au niveau régional, on ne trouve pas cette logique-là. Trois chiffres le montrent au niveau de la présence de la culture dans la région Ile-de-France :

- le poids de la culture en termes de dépenses des ménages : 17,7 % (INSEE 2001) pour 13,3% de l'ensemble des ménages français
- Si l'on passe en amont de la filière, du côté des professions culturelles, et que l'on regarde le recensement du côté de l'enquête emploi, on trouve une proportion de l'emploi des professionnels de la culture de l'ordre de 45% de l'emploi au niveau national,
- si on passe au stade de la production, donc des entreprises culturelles, les ordres de grandeur sont de l'ordre de 50% et 75% des entreprises culturelles françaises en Ile-de-France.

Il ne peut donc pas y avoir de logique de filière, ni sectorielle, ni globale, au niveau de la région Ile-de-France.

Comment donc raisonner autrement, c'est à dire en distinguant les différentes étapes des filières?

Tout d'abord, se poser la question de l'adéquation diffusion – demande, c'est-à-dire se poser finalement la question de l'aménagement culturel du territoire : y a-t-il suffisamment de salles de spectacles, de médiathèques, de salles de cinéma ?...

Ensuite, se poser la question de l'intérêt de la présence de l'amont des filières, donc des créateurs, des professions culturelles, des entreprises culturelles, en région Ile-de-France. Quel est l'intérêt et la logique qui peut justifier leur présence et justifier les efforts pour qu'ils s'implantent sur le territoire régional et qu'ils y restent ? Ceci amène très clairement à une autre problématique : s'il ne s'agit plus de veiller à ce qu'une filière soit cohérente, peut-on créer des points forts en matière culturelle et cultiver des externalités en la matière ? On rejoint par là la logique de constitution des districts

³ Pierre-Michel Menger, *Portrait de l'artiste en travailleur - métamorphose du capitalisme*, coll. La République des idées, Seuil, 2002.

industriels. Peut-on penser des districts culturels de la même manière que l'on pense des districts industriels ? Cela passe d'abord par une réflexion qui consiste à dire en quoi il y a intérêt à ce que l'activité culturelle se regroupe sur un territoire. Autant il y a des arguments pour justifier que les activités de production et les travailleurs culturels soient éparpillés sur un territoire, autant il y a des arguments qui poussent à ce qu'il y ait des rapprochements soit sur le mode du réseau, soit géographiquement sur le mode du district. D'où une balance entre ces arguments difficile à apprécier.

Enfin, les produits culturels sont tous plus ou moins idiosyncrasiques, c'est-à-dire avec une personnalité et la référence à un territoire peut être essentielle pour fournir cet élément de personnalité.

3 • Quelle présence de la culture à l'économie ?

En étant bref sur le sujet, trois types d'approches seront évoquées : les approches existantes, les approches en cours et celles qui seraient à développer.

3.1. les approches existantes

Elles seront d'ailleurs abordées dans la suite de la matinée.

- Tout d'abord, le problème de la " pesée " en pourcentage d'emplois par exemple, en chiffre d'affaires ou autres... pose immédiatement la question d'aller plus loin, car cela amène des interrogations sur la comparaison, sur l'aune à partir de laquelle mesurer, analyser.
- Et le problème des retombées et de l'impact dit " économique " de la culture... qui sera largement développé par Yann Nicolas.

3.2. Les approches en cours

- une première approche sur ce que Xavier Greffe appelle *la valeur d'activité* de la culture, c'est à dire en quoi la culture suscite des activités en amont, voire en aval par exemple la restauration du patrimoine, la prestation de services en matière de gestion de salle de théâtre, de billetterie ou autres et également en matière de tourisme. C'est, pour reprendre un terme de l'écologie, *l'empreinte économique* de la culture. Pris ainsi, cela a l'avantage de procéder à un retournement méthodologique par rapport aux études d'impact et aux retombées. Ce n'est plus : qu'est-ce que la culture fait à l'économie, mais en quoi l'économie locale, régionale... est capable de tirer parti de la présence des activités culturelles ?

- deuxième type d'approche : la culture comme consommation intermédiaire, c'est à dire en quoi la culture, par la création ou par le patrimoine, alimente la créativité de l'ensemble de l'activité économique. Dans ce cas, on ne serait plus dans la valeur d'activité mais plutôt dans la *valeur de développement*. Ceci amène à penser la création artistique et culturelle dans un contexte plus large qui est celui de l'ensemble de la créativité, comme les Britanniques nous y incitent fortement, eux qui raisonnent avec une approche en termes d'industries de la créativité.

3.3. les approches à développer

- Au-delà de la culture comme consommation intermédiaire analysée dans les approches actuelles, il y a une approche de la culture en termes d'externalité et en particulier l'au-delà de l'impact économique, du côté des retombées en termes d'image externe, mais aussi d'image interne et aussi en termes de lien social. Il faut ainsi passer des retombées, calculées parfois un peu mécaniquement à la question de la

structuration que peut apporter la culture, notamment le rôle structurant des équipements ou des institutions culturelles, le rôle que peuvent avoir les “quartiers culturels”, ou bien encore le rôle structurant d’un ensemble d’activités en retrouvant là la notion de district.

- Autre approche : la culture dans les modèles de croissance. Ces analyses sont peu développées en France et le sont plutôt aux Etats-Unis et au Canada, mais paradoxalement on mettrait plus dans les modèles de croissance une variable, un indicateur rendant compte de l’identité culturelle plutôt que l’état de la culture.

- Pour terminer, on peut essayer de mettre en regard développement économique et développement culturel. Cela avait été tenté par le BIPE dans les années 1980. La demande lui a été réitérée récemment, d’essayer de confronter des indicateurs du développement culturel et des indicateurs du développement économique. C’est un travail hautement héroïque en termes d’adéquation des (rares) données disponibles, mais cela permet de voir qu’un certain nombre de régions en France, particulièrement développées et riches, semblent dans une “spirale vertueuse” en termes de développement culturel et de développement économique (Ile-de-France, PACA, Rhône Alpes) ; on trouve aussi des régions dotées déjà de certains atouts culturels qui s’en servent pour conforter un développement économique moyen ; enfin, on trouve également des régions économiquement en difficulté, qui jouent du développement culturel et artistique pour doper leur économie.

Pour conclure, trois points essentiels :

- Culture et territoires : n’y-a-t-il pas en la matière un besoin à la fois d’affirmation et d’échange ? Est-ce que la culture dans un territoire, ce n’est pas l’équilibre à rechercher entre les deux, entre la reconnaissance locale et le métissage ; autrement dit en termes économiques, entre de la production locale et de l’import-export. Dans cette perspective, les approches strictement économiques en termes d’avantages comparatifs doivent être fortement modulées ... Cela peut être aussi un moyen de se poser la question de l’identité, qui ne réside pas simplement dans la production locale. Sur cette idée, deux exemples : d’une part, les Québécois considèrent qu’une partie de leur identité culturelle réside dans la manière dont ils sont présents au reste du monde ; d’autre part, si l’on considère un festival, c’est souvent faire du local avec du non local...

- Second point : quelle problématique de la diversité ? Cette problématique a-t-elle un sens au niveau d’un territoire et quel peut être le point de vue économique en la matière ?

- Premier aspect possible pour penser cela : faut-il qu’il y ait sur un territoire, sur une région, toutes les activités culturelles, peu ou prou ? Cela renvoie à l’attitude de toutes les régions, par exemple en matière de cinéma. Comment une région française aujourd’hui pourrait-elle se penser sans une activité cinématographique ou audiovisuelle ?

- Deuxième niveau : doivent-elles développer voire garantir une certaine diversité dans tel ou tel secteur ?

- Troisième niveau : comment est-on ouvert à la diversité extérieure ? Par ex. : sur tel ou tel territoire, a-t-on des FNAC et pas simplement des hypermarchés ?

- quatrième niveau d’exigence de la diversité : si l’on veut produire de l’idiosyncrasie, de l’identité, on a aussi besoin, par exemple, de librairies indépendantes qui développent une vision subjective dans la médiation entre une offre extérieure et les attentes d’une population et d’un territoire.

Pour conclure, il y a un nécessaire respect de l’autonomie de l’artistique et du culturel dans tous ces débats et ces confrontations à d’autres ordres de grandeur qui sont économiques, politiques, fonciers, urbains, et les gens de culture, les décideurs, doivent porter cette nécessité absolue du respect de l’autonomie du culturel - qui ne doit évidemment pas dégénérer en idiotisme et donc en idiotie - de manière à ce qu’il y ait une bonne présence du culturel et de l’artistique à l’économique.

Le poids de la culture dans l'économie francilienne : industries et emplois culturels par Anne-Marie ROMÉRA de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France (IAURIF) et Denis DESCHAMPS du Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services (CROCIS) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Anne-Marie Roméra s'interroge sur l'approche la plus pertinente pour mesurer la créativité d'une métropole, en l'occurrence l'Ile-de-France. Intuitivement, il y a une conscience que la créativité et la présence d'activités culturelles constituent des atouts pour la métropole, mais comment mesurer cet atout ? D'emblée, on voit que l'on est dans une ambiguïté car il est demandé à la fois de mesurer des réalités économiques, mais aussi de donner un rang international à l'Ile-de-France, tout en considérant que le rayonnement de l'Ile-de-France est entendu comme le rayonnement culturel. Le pôle « image » dont il sera question cet après-midi, est représentatif de cette triple attente :

- une visibilité internationale,
- un rayonnement certain du territoire dans le domaine considéré,
- et disposer des caractéristiques économiques nécessaires.

Pour les comparaisons internationales, on se heurte à un ensemble de problèmes : il y a quatre ans, a été conduite une étude comparative des métropoles de l'ouest européen et chaque région voulait mettre en avant les logiques de « cluster » qui constituaient ses atouts. C'est la région de Londres qui a proposé de travailler sur le champ des industries créatives. Pour Londres, le champ des industries créatives comprend la publicité, l'architecture, les antiquités, l'artisanat d'art, le design, la mode, les loisirs... et par exemple, l'architecture a été mesurée avec le nombre d'emplois d'architectes... Ne faudrait-il pas plutôt mesurer la créativité par le nombre de chantiers réalisés par des architectes anglais dans les grandes capitales par exemple ? Donc les premières questions concernent la définition même du champ culturel... Autre exemple : le Japon, très en pointe sur ces questions de métropoles créatives, inclut l'art de vivre avec le design et l'art des jardins.

Donc, un champ difficile à délimiter pour avoir une idée du rôle international de l'Ile-de-France.

De plus, il y a une grande hétérogénéité des données d'un pays à l'autre, par exemple dans la manière de compter les emplois...

Au niveau européen, plusieurs partenaires tentent de mener un « lobbying » pour obtenir des approches comparables.

Pour répondre à la question posée, quelle est la créativité de l'Ile-de-France, la démarche a été très modeste avec le CROCIS : tout d'abord une approche quantitative des industries culturelles sur la région Ile-de-France.

Le choix s'est porté sur les secteurs du livre et de l'édition, du film et de l'audiovisuel et de l'industrie du disque.

Là aussi, les sources sont très hétérogènes. Pour le cinéma, avec le CNC, les données sont riches. En revanche, sur d'autres secteurs, les branches professionnelles recueillent des données uniquement en fonction de leurs propres objectifs. De plus, des difficultés sont apparues pour « dégrouper » des données, par exemple pour le cinéma, pour distinguer les films publicitaires, les films de cinéma et ceux pour la TV. De plus, les supports sont de plus en plus hybrides, en matière de vidéo, de disque et même de livre, avec par exemple le développement des livres-disques...

On se heurte également aux limites des indicateurs disponibles. Certes, il y a les chiffres d'affaires, mais également l'emploi, les codes NAF, sous lesquels on trouve des activités de nature très différente, comme par exemple pour la photographie où le code recouvre des activités de création, de tirage-

développement, des services aux particuliers... Comment raisonne-t-on sur un secteur comme celui-ci ?

D'autre part, s'agissant de la territorialisation en Ile-de-France, l'approche doit se faire par les territoires infrarégionaux, tels que l'intercommunalité, les périmètres de projet comme l'ACTEP, etc. Donc, il s'agit d'ajouter des indicateurs à la commune. Toutefois, on dispose pour les communes d'un nombre restreint d'indicateurs. Par exemple, pour la répartition des emplois salariés par commune, les données restent frustrées et les sources d'erreurs sont nombreuses.

Comment apprécier les effets-réseaux ou les effets-districts ? Par exemple lorsqu'il y a des studios d'enregistrement, comment apprécier l'implantation d'autres entreprises et est-ce que cela crée des passerelles dans l'innovation technologique ? Tous ces aspects sont très difficiles à apprécier quantitativement.

La question est bien de préciser ce que l'on entend par *secteur créatif* pour approcher le plus possible la réalité de chaque métropole ? Dans ce sens également, il y a à apprécier tout l'aspect des « convergences » : par exemple le secteur de la musique est assez difficile à appréhender du point de vue quantitatif et on voit actuellement que l'une des valeurs ajoutées de l'industrie du disque vient de la commercialisation de DVD des concerts en « live »... Est-ce que les maisons de disque vont acquérir les salles de concerts, produire les spectacles, etc ? Que va produire cette concentration ? Est-ce que la concentration va se poursuivre en Ile-de-France et quelles conclusions doit-on en tirer ? Toutes ces questions paraissent importantes.

Il y a donc à être attentif aux effets passerelles sur la créativité et l'innovation, y compris l'innovation technologique, donc pas seulement à l'intérieur du secteur culturel strictement.

Denis Deschamps du CROCIS de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris évoque la réalisation d'une étude qualitative portant sur trois secteurs des industries culturelles : le livre, le cinéma et le disque. Ce choix d'un angle restreint, alors qu'au départ le but était de mesurer le poids économique du secteur culturel francilien, a été motivé par le constat que les industries culturelles implantées dans la région constituent un pan important de l'économie régionale et un axe majeur de son développement et de sa visibilité internationale dans le jeu de concurrence avec d'autres métropoles globales.

Les industries culturelles ont donc été considérées comme des secteurs de production à part entière en rapport avec le cinéma, la musique, la télévision, le livre, le multimédia, suivant en cela la définition de l'UNESCO qui parle de la reproduction et de la diffusion par des processus industriels de la créativité humaine, autrement dit les œuvres protégées par le *copyright*.

Donc cette étude doit permettre de promouvoir l'image culturelle de l'Ile-de-France, métropole globale et de soutenir les filières concernées par des mesures publiques adaptées.

Quelques éléments d'ordre quantitatif :

- sur le livre : l'édition française est essentiellement concentrée à Paris, avec deux grands groupes, une multitude d'indépendants, 1000 structures d'édition dont les 2/3 sont en Ile-de-France pour 90 % du chiffre d'affaire en Ile-de-France. Les entrepôts avec la main-d'œuvre se situent en périphérie,
- le disque : forte concentration parisienne pour l'édition, la production phonographique avec les studios d'enregistrement, ainsi que la distribution sur Paris et la « petite couronne » ; par contre, l'Ile-de-France ne compte pas de sociétés de pressage,
- le cinéma : 200 entreprises, 400 sociétés de production... 90 % de la production se fait en Ile-de-France et sur les 10 studios français, 7 sont en Ile-de-France dont 5 en Seine-Saint-Denis. Pour la vidéo, les éditeurs sont en Ile-de-France et les presseurs en province.

Du point de vue méthodologique, avec le cabinet ADELE, 32 entretiens ont été réalisés, répartis entre les 3 secteurs :

- le secteur du cinéma avec les sociétés de pré-production, production, distribution, donc pas le scénario-réalisation et l'exploitation - ni photo, ni film publicitaire ; pour la conception vidéo, le pressage et la duplication et non la distribution,
- le disque : production et techniques d'enregistrement, pressage et non la distribution,
- le livre : édition, impression et pré-commercialisation et non la commercialisation.

Tous les acteurs ont conscience des enjeux notamment liés à la constitution des pôles, et aussi en matière de formation. Ils ont conscience des mutations engendrées par les NTIC notamment sur l'organisation des flux et des techniques. Le niveau de conscience n'est toutefois pas égal entre les trois secteurs et le secteur du livre l'est sensiblement moins que les deux autres.

Ils ont des préoccupations sur la concurrence avec l'étranger, les délocalisations possibles et les menaces et opportunités présentes sur les secteurs.

La synthèse de cette étude pourra être téléchargée sur le site internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris à partir de juin 2005.

Cécile Pierre du cabinet ADELE qui a réalisé l'étude qualitative pour la CCI de Paris, précise que le principal apport de cette étude a été d'aborder différentes problématiques transversales aux trois secteurs cités, de voir où ils en étaient sur ces questions et de pouvoir les comparer entre eux.

Le secteur du Livre a vécu une période d'inquiétude avec les projets autour du livre électronique. Cette inquiétude est retombée et c'est plutôt une attitude attentiste qui prédomine, ce secteur ne semblant pas croire à des changements importants dans son domaine.

La situation est complètement différente pour le disque où la crise est grave, aussi bien dans la production que dans la consommation, et oblige le secteur à revoir son modèle économique de développement.

Les études d'impact économique de la culture : intérêts et faiblesses par Yann NICOLAS, chargé d'études économiques au Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication.

Yann Nicolas précise qu'il est économiste de formation (économie du travail et macro économie) et qu'il travaille sur l'économie de la culture depuis un an.

Les études d'impact partent du postulat que les arts sont facteurs d'activités économiques à court terme et il lui semble que beaucoup considèrent que ces analyses d'études d'impact sont suffisantes pour justifier le soutien public, autrement dit les subventions.

Pour pouvoir faire la synthèse des études d'impact du festival d'Avignon pour 2001, il a dressé un état des lieux critique des études d'impact existantes dans le champ culturel et dans différents secteurs, et deux conclusions s'en sont dégagées :

- les résultats de la majorité des études d'impact disponibles sont sujets à caution, voire faux et ce en raison d'erreurs, d'insuffisances et de défauts dans l'analyse réalisée et de ce fait l'impact calculé est surestimé de manière plus ou moins forte,
- en supposant que l'on parvienne à corriger toutes les erreurs, la démonstration de l'existence d'un impact positif n'est pas une condition suffisante pour prétendre à un soutien public.

Il va aborder successivement trois points essentiels :

- 1 • Qu'est-ce qu'une étude d'impact ?
- 2 • l'intérêt d'une étude d'impact économique
- 3 • les faiblesses des études disponibles.

1 • Qu'est-ce qu'une étude d'impact ?

- L'objet de l'étude d'impact : il s'agit d'évaluer l'importance d'un établissement ou d'une manifestation culturelle pour l'économie d'une commune, d'un canton, d'un département, d'une région voir d'un pays. Il s'agit d'évaluer la *hausse nette* de l'activité économique liée aux injections *externes* de nouvelles dépenses dans une zone donnée comme conséquence directe de l'existence de X - soit un établissement, soit une manifestation culturelle : festival, monument, musée, théâtre, grande bibliothèque... -. Ce sont les effets de dépenses de *court terme* qui seront alors prise en compte, les dépenses des visiteurs non locaux de X. Les dépenses considérées sont celles de la billetterie, restauration, hôtellerie, vente de détails, transports.

- Le raisonnement fondamental : les résidents locaux paient des impôts aux autorités locales de la zone, qui utilisent ces impôts pour subventionner soit l'établissement culturel, soit la manifestation ; cet établissement ou cette manifestation attire des visiteurs non locaux qui dépensent leur argent dans la zone pour créer des revenus et des emplois (des heures de travail) - l'impact économique est ici - pour les résidents locaux contribuables.

- les effets multiplicateurs : l'hypothèse de toute étude d'impact est que les secteurs d'activités de la zone d'étude sont interdépendants. Donc une injection d'argent non local crée des répercussions dans l'ensemble des secteurs d'activités locaux. Mais dans ce processus il y a des *fuites* : une partie de l'argent qui va être injectée dans la zone va servir à payer des achats entre entreprises non locales, donc elle est sortie de l'impact. Cet argent va aussi servir à payer des salariés et/ou des indépendants hors de la zone, donc cette part est sortie de l'impact. Et cela sert aussi à payer des impôts non locaux.... même conclusion. En outre, une partie de l'argent qui entre dans la zone du fait de l'activité culturelle va être épargnée par les ménages locaux : dans la mesure où il s'agit d'une épargne alors que l'on raisonne sur du court terme, c'est de l'argent qui n'est pas réinjecté dans la zone et donc il s'agit aussi d'une fuite. Enfin, lorsque l'on consomme dans la zone même, une partie de l'argent dépensé va être utilisé par les fournisseurs en dehors de la région, donc c'est également une fuite. Par conséquent, l'impact effectif est composé de l'argent qui va rester à l'intérieur de la zone et transformé en revenus et en emplois : il s'agit là du gain effectif pour la zone considérée.

2 • l'intérêt d'une étude d'impact économique

Premier intérêt d'une étude d'impact économique : si elle est bien faite, elle donne des informations sur la structure et la taille du secteur culturel dans la zone.

Ensuite, cela permet d'améliorer la connaissance du détail des relations interdépendantes entre les différents secteurs d'activité dans la zone, en particulier de savoir comment les dépenses se répercutent sur l'ensemble des structures de la zone.

Cela veut donc dire que des prévisions peuvent être faites sur la manière dont les branches entre elles fonctionnent et sur la manière dont les revenus seront distribués dans la zone. Cela peut permettre d'éclairer des phénomènes d'égalité ou d'inégalité dans la répartition des revenus.

Deuxième intérêt, cela fournit un point de repère pratique sur le taux de rendement d'une somme investie dans X. Par contre, c'est généralement un point de repère non comparatif car on n'utilise jamais les mêmes méthodes lorsque l'on compare deux sommes investies à partir de recettes fiscales locales.

L'impact total d'une manifestation, d'un établissement, est en fait la somme de trois impacts :

- l'impact de consommation, c'est à dire la satisfaction en terme de consommation que retirent les consommateurs d'un musée, d'un festival... mais aussi des non utilisateurs,
- le deuxième impact est celui de la croissance de long terme : dans une zone donnée, la présence d'un festival, d'un établissement peut à long terme accroître l'utilité locale de la zone et donc à terme créer de la croissance et du développement économique,
- le troisième impact est l'impact de court terme dont il a été question précédemment.

Si on arrive à faire la distinction entre ces trois impacts, si on arrive à les sommer, l'estimation adéquate de l'impact de dépenses de court terme est ainsi une sous-estimation de l'impact total. Or, la plupart du temps, les études disponibles sont naïves, entachées d'erreurs, d'insuffisances... de ce fait, elles surestiment l'impact de court terme, mais elles donnent une meilleure mesure du vrai impact total.

3 • les faiblesses des études d'impact disponibles dans leur majorité

L'activité produite par un festival ou autre, dans une zone donnée, est *ordinaire*, en ce sens que cette manifestation est une unité de production économique comme une autre, c'est à dire qu'elle produit à partir de capital et de travail, elle s'approvisionne auprès de fournisseurs en biens intermédiaires et elle verse des salaires à ses salariés qui produisent eux-mêmes des dépenses... Donc, un festival, un établissement a un impact indéniable sur l'économie au moins locale et se situe dans l'interdépendance des activités économiques. Par conséquent, la bonne question est : quelle activité économique locale *additionnelle* ne serait pas apparue sans l'existence de X ?

Dans les études d'impact habituelles, quatre types d'erreurs apparaissent :

- tout d'abord, l'erreur standard de double comptabilisation : par exemple, on compte les dépenses des visiteurs non locaux dans un musée et ensuite on va compter une deuxième fois cet argent en prenant en compte les dépenses du musée générées par l'argent initial,
- ensuite, l'erreur de détournement de dépenses qui consiste à considérer des dépenses effectuées par des habitants de la zone, car il ne s'agit que d'un recyclage d'argent dans la zone en question, et pour la même raison, toute utilisation non locale de fonds générés par X ne doit pas être incluse dans le calcul de l'impact,
- troisième erreur : il faut retirer des calculs d'impact les dépenses non locales des « changeurs de calendriers », c'est à dire ceux qui modifient leurs dates pour faire coïncider leur venue avec un festival par exemple, puisque les dépenses auraient de toute manière eu lieu dans la zone même si la manifestation X n'avait pas eu lieu ; de la même manière pour les visiteurs occasionnels car il s'agit de personnes qui, par exemple, sont venues à Paris pour d'autres raisons que X, et qui décident de visiter le Louvre plutôt que d'aller à EuroDisney, donc elles auraient de toute manière dépensé leur argent dans la zone. Enfin, il faut retirer aussi dans les dépenses annexes, celles effectuées par des personnes qui se rendent dans la zone pour un autre motif que X.

Autre erreur : l'erreur fiscale consiste à comparer les recettes fiscales aux subventions, sans tenir compte d'autres types d'aides publiques indirectes.

Autre source d'erreur : la personne qui réalise l'étude est de parti pris. Elle a besoin d'obtenir un résultat impressionnant pour la personne qui la rémunère qui, elle-même, a besoin d'avancer des arguments économiques pour obtenir la subvention.

Enfin, lorsque l'on fait de l'analyse économique, il faut intégrer les coûts et ils peuvent être de nature très différente : d'investissement, de déplacement, d'environnement...

Ces raisonnements sont valables pour la culture mais aussi pour d'autres domaines, particulièrement celui du sport.

Suite à des questions, Yann Nicolas indique que l'impact le plus important est certainement l'impact de consommation et l'impact de long terme qui considèrent que telle manifestation, tel établissement génère de la vitalité économique, en termes de réputation, en termes d'occasions favorables d'échanges et d'investissement, en termes d'effet de leviers pour les entreprises existantes dans la zone. Cependant, ces effets d'impact sont susceptibles d'être comparés à d'autres types d'offre et dans ce cas la culture peut ne pas sortir en bonne place de cette comparaison. C'est pourquoi en tant qu'économiste, il est difficile de défendre économiquement le soutien à la culture parce que les outils que va utiliser l'économiste seront, en termes d'impact, moins importants pour la culture que pour d'autres secteurs. Cela signifie, peut-être, que la culture doit et peut se défendre autrement que par l'économie...

André Bruston invite à combiner la réflexion entre les contributions de François Rouet et de Yann Nicolas : l'enjeu est la construction d'un espace interprétatif. La possibilité de légitimer une action suivant la période où elle se situe, ne se construit pas de la même manière et pas avec la même exigence. Pour prendre le cas de ce qui a été dit, ceux qui ont une expérience administrative un peu longue savent à quel point les études d'impact ont été considérés comme un progrès considérable par rapport à la dynamique purement budgétaire et comptable. La comptabilité publique produisait des modes d'analyse qui se contentaient de construire des « entrées-sorties » avec jugement politique soit à l'échelle municipale, soit à l'échelle départementale... Et le Budget imposait de manière claire qu'il y ait, dans un espace de discussions très limité, une certaine forme de justesse, de légitimation, que la Cour des Comptes devait avoir les moyens de contrôler. On a considéré comme un progrès considérable l'entrée, par exemple, dans les collectivités territoriales, de la comptabilité analytique, et ainsi de pouvoir compter point par point et du même coup, de commencer à décomposer la manière dont chaque élément du fonctionnement local était réellement financé. Ce qui a donc été dit précédemment, est un temps particulier de l'approche, qui n'est pas un point de vue d'économie générale mais un point de vue d'économie particulière lié à une période entre la logique de comptabilité analytique et une logique d'étude à très court terme. Il s'agit donc d'un retour sur la question de la dynamique budgétaire : peut-on dans un délai très bref, juger de la qualité des investissements décidés ? C'est donc un espace interprétatif extrêmement limité avec un périmètre connu et ce n'est que par une capacité de déplacement que l'on peut reposer la question économique.

Renaud Epstein souligne que l'intervention de Yann Nicolas montre que économie et économie territoriale sont distinctes. En effet, lorsque l'on considère l'économie sur un territoire donné, on donne la possibilité de penser la question du rapport entre des flux monétaires entre l'intérieur et l'extérieur. Du point de vue des finalités de ce séminaire, est-ce que l'approche proposée n'éclaire pas plus la contribution de la culture au développement territorial en dehors de l'Ile-de-France qu'en Ile-de-France ? D'autres sources montrent que les flux de l'Ile-de-France vers la province, chaque année, représente l'équivalent du PIB de la Turquie. Finalement, est-ce que l'analyse proposée est éclairante pour l'Ile-de-France ?

Jean-François Burgos, maire-adjoint à la culture de Genevilliers et délégué de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) pour l'Ile-de-France, souligne que, de par son activité professionnelle, il a tendance à raisonner en termes de relations entre finalités, objectifs et moyens, et autant l'aspect économique, en informatique, est très prégnant, autant dans le culturel, l'économie lui semble être à mettre dans la case des moyens. Par contre, il observe une faiblesse dans les projets culturels sur la question de l'évaluation du projet : peut-être faudrait-il doter l'économiste de

moyens qui ne soient pas strictement matériels et donc atteindre les dimensions immatérielles - par exemple, comment mesurer les réflexions qui vont être suscitées par telle ou telle représentation théâtrale ? quels effets sur la vie en société ? comment va-t-on mesurer cela ? Donc des études d'impact, certes, mais avec un cadre préalable qui permette de prendre en considération d'autres aspects que les résultats économiques...

Pour **Yann Nicolas**, il y a effectivement des raisons extra-économiques qui peuvent justifier le soutien à la culture ; les économistes s'intéressent au bien-être matériel des gens, ils ne peuvent appréhender le bien-être spirituel de par leur formation...

On peut chercher à mesurer dans la consommation culturelle cette idée de satisfaction culturelle, mais les outils n'existent pas pour cela. L'interrogation essentielle, compte tenu du raisonnement précédent, est : doit-on appliquer le raisonnement économique pour défendre la culture ?

APRÈS-MIDI

Renaud Epstein, à partir des interventions de la matinée, souligne la diversité des approches de l'économie de la culture et aussi la complexité, la difficulté à avoir une approche quantitative, fine, de la culture, une mesure des apports de la culture au développement territorial. Cela montre la difficulté d'apporter des réponses aux questions les plus fréquentes des acteurs politiques. Les acteurs politiques sont soumis à une exigence d'arbitrage, à une exigence de légitimation de leur action qui s'opère dans une temporalité plutôt courte, qui n'est pas la temporalité des projets culturels, ni de leur impact sur le territoire. Même si Yann Nicolas a montré le risque, voir l'aporie, que constitue une justification purement économique de la culture, il faut voir que l'on est dans un moment de transformation des politiques publiques et qu'il y a une exigence qui va croissante de la part des acteurs politiques de légitimer leur action sur un mode qui relève plutôt de l'économique et qui se traduit notamment par la diffusion d'outils néo-managériaux, pour ne pas dire néo-libéraux, dans l'action publique, illustrée notamment par les dispositions de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances).

Autres points apparus au cours de la matinée :

- la différence entre l'observation et la mesure, qui n'ont de sens qu'en référence à des cadres de problématiques explicites et des approches théoriques diversifiées telles qu'elles sont apparues ce matin,
- le local, d'un point de vue économique, ne peut pas s'appréhender comme une simple réduction du national.

L'Ile-de-France, parce qu'il s'agit d'une région capitale bien particulière, mérite un traitement exorbitant du droit commun, sans doute du point de vue de la recherche, mais aussi du point de vue de l'action publique. Cette dernière remarque renvoie aux objectifs du séminaire lui-même, qui doit déboucher sur un programme de recherches territorialisées organisé autour de questions au croisement des débats scientifiques et des interrogations des acteurs territoriaux. C'est le sens de cet après-midi avec l'intervention d'acteurs du développement des territoires permettant de voir comment leurs réflexions croisent les approches théoriques, et aussi de resituer la recherche dans ce contexte de transformation des politiques territoriales, avec le développement de l'intercommunalité, la diversification des acteurs territoriaux, les nouveaux modes d'action tels que les pôles de compétitivité, les appels à projet, et la place croissante des programmes européens dans la gestion territoriale.

Daniel CLEMENT, accompagné par Julien Le Doaré stagiaire, en DESS, précise que lui-même vient de l'industrie, puis a eu à se préoccuper de questions d'aménagement et dans ce cadre, d'enjeux culturels.

Il est attaché à la direction générale de l'Établissement public d'aménagement Seine-Arche - pôle de stratégie urbaine.

Dans un premier temps, il précise ce qu'est un aménageur. Le métier est d'acheter des terrains, de les aménager puis de les revendre à des promoteurs afin qu'ils y construisent ce qui a été décidé par les élus, c'est à dire par l'instance politique. Le conseil d'administration de l'EPA est composé de huit administrateurs d'État, six de la Ville de Nanterre, un administrateur du Conseil Général des Hauts-de-Seine, en l'occurrence le président, un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France.

L'énoncé du titre de l'intervention - *l'élaboration d'un projet d'intérêt culturel dans une opération d'aménagement urbain d'intérêt national* - s'est transformé en : accueillir, recueillir, capter, susciter un projet d'intérêt culturel dans une opération d'aménagement urbain d'intérêt national. Il s'agit donc de donner du goût au projet, autrement dit encore : comment fait-on du développement avec de la culture ?

Daniel Clément considère que pour être intéressante, la « chose culturelle » doit être utile à la fois :

- au développement urbain (valorisation de site, actions sur des « délaissés », constitution de repères, participation à la construction d'une identité, production d'une animation),
- au développement économique du territoire : sans aller aussi loin que ce matin, il s'agit de créer des flux de fréquentation, créer de l'activité, caractériser le site par des savoir-faire spécifiques rares, être identifié comme une concentration de compétences (par exemple, à Saint-Denis pour les Magasins généraux).

Autre question sur la « chose culturelle » : comment peut-elle ajuster ses exigences aux réalismes économiques d'une opération d'aménagement... ?

Deux entrées pour appréhender la « chose culturelle » :

- l'entrée en dur et « en paillette » : l'établissement ou l'animation faite pour le grand public, donc la recherche de la notoriété, de la visibilité qui induit un fort interventionnisme politique ; de plus, cette orientation doit prendre en considération la forte concurrence dans ce domaine qui va provoquer des exigences démesurées (ex. sur le Stade de France où plusieurs sites se sont concurrencés),
- l'établissement ou l'activité *back office* : tout ce qui est « derrière » les acteurs culturels lorsqu'ils ne font pas face au public. Dans ce domaine, des besoins peuvent être identifiés, des réponses peuvent être apportées, la faisabilité peut être vérifiée. C'est souvent plus structurant pour la collectivité. Cela peut concerner des plateaux de cinéma, des studios d'enregistrement, des réserves de musée...

Présentation du projet d'aménagement - en 3D - de l'Arche de la Défense à la Seine, sur 3,2 kms.

14 ha de jardins - le plus grand chantier de recouvrement d'échangeur d'Europe - 17 terrasses qui doivent permettre de « recoudre » le tissu urbain de part et d'autre de l'autoroute.

1 • Dans cet ensemble, il y a un espace, un grand terrain d'environ 7 ha, une sorte d'isolat résultant des activités notamment ferroviaires, qu'il faut aménager, dont il faut valoriser les bâtiments... La culture va être un outil pour cela, et dans un même secteur pour donner une cohérence, une identité à ce lieu... avec une occupation qui pourra aussi bien tirer partie des inconvénients que des spécificités du lieu.

Différentes possibilités ont été envisagées :

- des studios de cinéma, mais, dans ce cas, il y aurait concurrence directe avec des projets de la Plaine Saint-Denis,
- des réserves de musées : quels services pour les musées ? quelles utopies de *back office* seraient valorisantes pour ce territoire ? L'utopie dans ce cas est la manière dont on va répondre aux besoins : la création d'un centre de conservation des collections et des activités associées : les réserves constituent la masse critique du projet, et autour des activités privées (la numérisation, la formation, du show room, les produits dérivés)... Comment en faire un *lieu remarquable* ? Cela permet de revenir

sur la dimension économique en produisant de l'intérêt à venir à Nanterre et en mettant en activité un espace qui risque la déshérence.

2 • Autre aspect de ce projet culturel, le développement d'activités associées qui viennent autour des réserves, telles que la photo numérique, la numérisation... pourquoi ne pas avoir un pôle qui attirerait aussi bien l'ultra professionnel que l'amateur, voir le promeneur, car ce type d'activités ne peut fonctionner que si l'ensemble du « spectre » est rempli.

3 • Troisième facette du projet, où la culture est bien considérée comme un outil : les dix-sept terrasses qui s'étendent sur plus de trois kilomètres. Elles ne sont pas conçues comme un espace public, mais comme un *établissement culturel public*, comme une *scène* avec sa programmation propre.

La question à l'ordre du jour est de savoir quelle structure la « chose culturelle » peut-elle intégrer pour gérer ce volet d'activités en lui gardant, précisément, sa dimension économique ?

Quelques échanges ont lieu avec l'auditoire, en particulier sur la place des habitants dans ce projet et leurs marges d'intervention et d'initiatives, ainsi que sur la présence d'artistes en amont de la conception du dispositif.

Pascal BRUNET, directeur du *Relais Culture Europe* - la culture comme levier du développement territorial : les politiques européennes

Pascal Brunet rappelle que la première politique européenne est la politique agricole commune qui représente environ 50 % du budget européen. La seconde, plus importante, est la politique régionale (les autres politiques, politique extérieure, politique de défense, sont des politiques très limitées et budgétairement infimes comparées aux deux précédentes). La politique communautaire de cohésion régionale existe depuis une quinzaine d'années et elle est actuellement en fin de programme 2000-2006 et en phase de préparation pour la période 2007-2013.

L'exposé doit permettre de présenter ce qui s'est fait au cours du programme qui se termine et ce qui est en gestation pour le programme suivant, sous l'angle essentiellement de la culture et de l'Ile-de-France.

Cette politique a instaurée une action très déconcentrée et décentralisée :

- elle se gère dans les Préfectures de région avec un rôle important des Directions régionales des affaires culturelles pour l'action culturelle, qui sont presque toutes instructrices, et, pour quelques-unes, gestionnaires de lignes de programme,
- les conseils régionaux sont très actifs et, on va le voir pour la prochaine programmation, ils revendiquent de pouvoir être destinataires de cette politique, les enjeux économiques étant très importants.

Que s'est-il passé spécifiquement en Ile-de-France pour cette politique ?

Cette politique est plus connue dans les milieux culturels sous les termes de « fonds structurels ». Ce sont des instruments d'intervention d'une politique et en l'occurrence il est plus important d'évoquer la politique que les outils techniques. Cette politique se met en place par des programmes déclinés en actions. Les programmes en Ile-de-France étaient au nombre de sept : un programme de coopération et six programmes de développement.

- l'objectif 2, programme dédié à la reconversion des zones en difficulté,
- l'objectif 3, programme visant à soutenir l'éducation, la formation et l'emploi
- INTERREG III, programme dédié à la coopération transeuropéenne ; l'Ile-de-France est concernée uniquement par l'espace de coopération transnationale Europe Nord-Ouest,
- URBAN II, programme dédié aux zones urbaines en crise. Plus précisément, ce sont quatre zones urbaines qui bénéficient d'un programme URBAN (Clichy-Montfermeil, Grigny-Viry, Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville, les Mureaux/Val-de-Seine),
- EQUAL, programme soutenant la lutte contre les discriminations dans l'accès au monde du travail,
- enfin, la région Ile-de-France est également concernées par les actions innovantes du FEDER et du FSE qui visent à soutenir les pratiques innovantes en faveur du développement régional.

La région Ile-de-France est dans l'ensemble moins concernée par la politique régionale européenne que les autres régions métropolitaines. Elle n'est ainsi pas éligible au programme LEADER +. Au niveau du programme INTERREG, elle n'est concernée que par le volet B (coopération transnationale) et pour le seul groupement de région Europe Nord-Ouest, alors que la plupart des régions métropolitaines sont éligibles à deux groupements de région.

1 • l'objectif 2

Il vient donc en soutien à la reconversion économique et sociale des zones en difficulté (zones industrielles, zones rurales, zones urbaines...)

En Ile-de-France, l'enveloppe initiale dédiée à l'objectif 2 s'élevait en début de programmation à 142 millions d'euros.

Quelle place pour la culture dans ce programme ? En début de programmation, un certain nombre de mesures susceptibles d'intéresser les opérateurs culturels avaient été recensées : la mesure 2.3. « formation aux services dans les quartiers d'habitat social », la mesure 2.7. « améliorer l'attractivité économique des quartiers d'habitat social », la mesure 3.4. « vers une nouvelle image ». Donc une approche de la culture - qui préfigure ce qui se prépare pour la prochaine programmation, tout à fait dans le sens de ce qui vient de nous être présenté, c'est à dire une culture légèrement instrumentalisée au profit du développement. Ce n'est pas sans poser question puisque cette tendance à situer les questions culturelles dans une finalité unique de développement va être extrêmement accentuée.

2 • l'objectif 3 vient donc en soutien à l'éducation, la formation et l'emploi.

Il couvre l'ensemble de la région Ile-de-France. Il est centré, comme dans toutes les autres régions françaises, sur la formation professionnelle, la valorisation des ressources humaines, la lutte contre le chômage, y compris d'une manière préventive, l'insertion professionnelle et le soutien à la politique d'emploi menée au sein de l'Etat français - la création d'emploi va devenir dans la programmation future, l'indicateur quasi unique pour mesurer de la pertinence des projets, ce qui induira de grands changements pour les opérateurs culturels -.

L'objectif 3 est plutôt méconnu des acteurs du secteur culturel. Or, il peut soutenir des projets à dimension culturelle en lien avec des thématiques d'insertion sociale et de formation.

Il existe dans le programme objectif 3 une sous-mesure concernant l'appui aux micro-projets associatifs. Cette sous-mesure permet aux petites associations d'accéder, par des organismes intermédiaires, aux financements communautaires.

En région Ile-de-France, trois organismes intermédiaires ont été mandatés pour gérer le dispositif relatif à cette sous-mesure. Il s'agit de l'ARDEVA (Association Régionale pour le développement de la vie associative), de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale en Ile-de-France) et de Projets 19.

Leurs missions sont : informer, sensibiliser, animer, accompagner les porteurs de projets, instruire et sélectionner les demandes, verser les subventions, suivre et évaluer, contrôler l'ensemble du dispositif.

3 • INTERREG III

L'initiative d'INTERREG III entend renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne en misant sur la promotion de la coopération transeuropéenne. Elle se décline en trois volets : un volet A dédié à la coopération transfrontalière, un volet B dédié à la coopération transnationale et un volet C dédié à la coopération interrégionale.

La région Ile-de-France est concernée par les volets B et C.

- programme INTERREG III B Europe du Nord-Ouest

Doté de 330 millions d'euros, ce programme couvre un vaste territoire allant de la Suisse à l'Irlande. Il soutient notamment la protection et la mise en valeur créative du patrimoine culturel.

- INTERREG III C Ouest

Ce programme soutient notamment des actions de mise en réseau, y compris dans le domaine culturel. Il couvre l'ensemble du territoire européen. Pour simplifier la gestion du programme, le territoire de l'Union Européenne a été divisé en 4 zones de programme (Nord, Est, Sud, Ouest)). La région Ile-de-France relève de la zone Ouest.

4 • URBAN II

URBAN II vise à soutenir la revitalisation des zones urbaines en crise.

En région Ile-de-France, quatre zones urbaines sont éligibles à URBAN II : Clichy-Montfermeil, Grigny-Viry, Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville, les Mureaux-Val de Seine.

Clichy-Montfermeil

L'ensemble du territoire des communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil bénéficie d'un programme URBAN II à hauteur de 26,3 millions d'euros dont 9,66 millions d'euros de FEDER.

Le programme URBAN de Clichy-Montfermeil permet de soutenir des projets culturels à travers la mesure 2 « promouvoir des actions de formation autour des métiers de l'environnement » et la mesure 3 « requalifier, réhabiliter les espaces extérieurs et valoriser le patrimoine et l'image du territoire » de l'axe 1.

La mesure 3 de l'axe 2 intitulée « lutter contre les exclusions par un meilleur accès aux savoirs, aux droits et par la promotion d'actions en faveur de l'égalité des chances homme-femme » soutient notamment la réalisation d'infrastructures (y compris des équipements à vocation culturelle) et les actions innovantes en matière d'accès à la culture et aux loisirs.

Grigny-Viry

Les communes de Grigny et Viry-Chatillon bénéficient d'un programme URBAN II à hauteur de 37 millions d'euros, dont 12,88 millions d'euros de FEDER.

L'axe 3 permet de soutenir des projets culturels. Il s'intitule « favoriser l'accès aux savoirs et à la culture ».

Plus précisément, la mesure 3.7 « promouvoir l'accès à la culture et développer la participation des habitants » (soutien aux pratiques culturelles urbaines) et la mesure 3.8 « augmenter la maîtrise de la langue orale et écrite » (soutien aux équipements et à l'animation autour de la lecture publique) sont susceptibles d'intéresser les acteurs culturels.

Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville

Les communes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville bénéficient d'un programme URBAN II à hauteur de 37,9 millions d'euros dont 12,88 millions d'euros de FEDER.

L'axe 2 « ouvrir les quartiers sur leur environnement culturel et naturel » est notamment susceptible d'intéresser les opérateurs culturels. Ainsi, les initiatives favorisant la découverte de l'environnement culturel et le rapprochement des habitants dans les quartiers seront soutenues.

Les Mureaux-Val de Seine.

Les communes des Mureaux et d'Ecquevilly bénéficient d'un programme URBAN II à hauteur de 30,43 millions d'euros dont 11,81 millions d'euros de FEDER.

L'axe 1 « amélioration du cadre de vie » est susceptible d'intéresser les acteurs culturels à travers la mesure 1.3. « mise en place d'équipements publics et sociaux, culturels et de loisirs ».

La mesure 2.4 intitulée « le lien social et solidaire - amélioration de qualité des services aux habitants » de l'axe 2 (développement du lien social) permet notamment la mise en place de politiques culturelles impliquant fortement les habitants.

5 • EQUAL

L'initiative EQUAL entend favoriser la lutte contre les discriminations et les inégalités de toute nature (âge, sexe, origine ethnique, etc) en rapport avec le marché du travail. Elle s'applique à l'ensemble du territoire de l'Union Européenne.

La région Ile-de-France, comme toutes les autres régions françaises, est donc éligible à cette initiative communautaire.

Les bénéficiaires d'EQUAL sont appelés Partenariats de développement (PDD). Ces PDD sont composés d'un ensemble d'acteurs : autorités publiques, PME, partenaires sociaux, associations, ONG, etc. Ils peuvent être géographiques ou sectoriels.

Le deuxième et dernier appel à propositions EQUAL s'est clôturé en juin 2004. Les projets sélectionnés sont dans une phase d'ingénierie et de finalisation à la fois du projet lui-même et des partenariats nationaux et transnationaux. Cette phase va durer 10 mois (avril 2005). A la fin de cette première phase, une nouvelle sélection aura lieu. Les projets sélectionnés auront alors 3 ans pour mener à bien leurs actions nationales et leurs coopérations européennes.

6 • Actions innovatrices du FEDER

Les actions innovatrices financées par le FEDER portent sur trois thèmes : l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique, EuropRégio ou la société de l'information au service du développement régional et enfin l'identité régionale et le développement durable.

Elles permettent la mise en œuvre de programmes régionaux dotés d'un financement du FEDER compris entre 300 000 et 3 millions d'euros. Au maximum, chaque région peut bénéficier sur l'ensemble de la période 2000-2006 de deux programmes. Ces programmes sont établis sur la base d'un partenariat entre les acteurs régionaux et proposent un cadre stratégique pour la mise en œuvre des projets individuels.

Sur 2000-2006, l'enveloppe communautaire consacrée aux actions innovatrices et d'assistance technique représente 0,65 % des fonds structurels.

7 • Actions innovatrices du FSE

Les actions innovatrices financées par le FSE visent à soutenir le développement de la politique et des programmes futurs en explorant de nouvelles approches du contenu et/ou de l'organisation de l'emploi. Elles font l'objet d'appels à propositions lancés par la Commission européenne. Elles soutiennent des projets pilotes, des études, des échanges d'expériences et des activités d'information.

Peuvent être bénéficiaires de l'article 6 du FSE des organisations et institutions locales, régionales, nationales et internationales, de droit privé ou public, comme des ministères, des collectivités régionales et locales, des partenaires sociaux, des organisations du tiers secteur, des établissements scolaires et des centres de recherche, ou toute autre organisation active dans le domaine de l'emploi.

En complément, quelques éléments d'analyse quantitative⁴

Le poids de la culture dans les programmes européens en Ile-de-France

Selon l'étude du BIPE de novembre 2004, le coût total des opérations culturelles financées par les programmes européens en Ile-de-France s'élève à 7,6 millions d'euros pour un total de 32 opérations recensées. Cette somme couvre les années 2000 à 2003 et le premier semestre 2004.

La moyenne nationale du poids du domaine culturel dans l'ensemble des opérations programmées au titre de l'objectif 1 et 2 est proche de 7,5 %.

L'Ile-de-France fait partie des régions pour lesquelles le domaine culturel est sous représenté au regard de cette moyenne nationale (<5 %), au côté des régions : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Picardie, Champagne-Ardenne, PACA, Corse, Haute-Normandie et les 4 DOM.

⁴ Source : étude sur les « financements contractuels mis en œuvre en région dans le domaine de la culture », rapport final - synthèse de l'étude, BIPE, 9 novembre 2004.

Les domaines culturels représentés

La région Ile-de-France se distingue par un poids nettement plus fort que la moyenne nationale des domaines « spectacle vivant » et « médias de l'écrit et de l'audiovisuel » (ensemble supérieur à 30 %) :

- en montant (tout comme la Bretagne, la Franche-Comté, la Champagne-Ardenne et la Lorraine),
- en nombre d'opérations (tout comme les régions Champagne-Ardenne, Aquitaine et Limousin).

L'après-2006 va changer les règles du jeu et la préparation du programme 2007-2013 est encore en cours (le processus de concertation a débuté en 2001). Pour l'heure, la Commission européenne a exprimé ses orientations, pas les Etats. Le Conseil ne s'est pas prononcé et cela doit se faire d'ici la fin du semestre sous présidence luxembourgeoise. Du débat budgétaire doit ressortir l'ampleur des programmes. S'il y a retard dans les décisions budgétaires, des effets se feront sentir sur la mise en œuvre de la programmation.

Les orientations programmatiques sont au nombre de trois :

- la priorité de *convergence* : elle est la conséquence la plus directe de l'élargissement. Le succès de la politique de convergence précédente amène à vouloir la reproduire pour les nouveaux entrants. L'essentiel des moyens va donc basculer vers l'est et le sud-est,
- deuxième priorité : *compétitivité et emploi*. C'est l'objectif qui s'appliquera particulièrement en France, à l'ensemble du territoire métropolitain
- troisième priorité : toujours avancer vers plus de *coopération interrégionale*. La Commission et l'ensemble des instances semblent avoir acté que l'échelon régional est un échelon essentiel de la coopération et de la construction des grands circuits intra-européens, donc des grands circuits culturels.

Cette politique devrait être dotée de 336 milliards d'euros sur l'ensemble de la future période de programmation.

Il faut rappeler que ces trois orientations sont encadrées par deux grandes priorités de l'Union :

- faire en sorte que l'Union Européenne - cela correspond au *processus de Lisbonne* relancé aujourd'hui par la Commission Baroso - soit la première économie mondiale de la connaissance et de l'innovation
- deuxième grand processus, celui de Gödeborg, qui mettait en avant une définition européenne du développement durable (comment nous concevions notre vie commune et le but des actions publiques) et dans ce processus de Gödeborg était affirmé de façon très forte les notions de gouvernance (la place des citoyens, les modes de gestion publique).

La prochaine programmation va réaffirmer ces deux axes et, pour la France, cette réaffirmation d'un souci de gouvernance plus grand pour l'action publique va très fortement conditionner les crédits européens.

L'orientation de gouvernance devrait se voir doter d'un budget de 264 milliards d'euros, soit près de 64 % de la masse budgétaire affecté à la politique régionale.

L'objectif de compétitivité, qui concernera la région Ile-de-France notamment, sera financé par le FEDER, et un « soupçon » de FSE : plutôt financer des actions lourdes de développement. Le FEDER permet de financer des opérations de constructions, d'investissement de projets structurants ; le FSE visant plutôt à accompagner le volet social. En termes de modalités de décision, elles seront encadrées tout d'abord par un document stratégique européen, puis un cadre stratégique national, puis un cadre stratégique régional. Le cadre stratégique national pourra prévoir ou ne pas prévoir de place pour la culture et de même les cadres régionaux définiront ou non la culture comme un secteur d'intervention de leur politique.

L'objectif de compétitivité sera financé à hauteur de 57 milliards d'euros pour les 15 pays d'avant élargissement. La France jusqu'à présent a bénéficié de 19 milliards d'euros. On peut donc constater

une diminution sensible des fonds structurels. Pour un certain nombre de régions, ces fonds ont été très conséquents, y compris pour la culture : dans certaines Directions régionales des affaires culturelles, par exemple, les crédits d'interventions pour le patrimoine ont pu être doublés par les fonds européens. Par conséquent, leur diminution va être fortement ressentie. D'autant plus, que ces fonds ont pu être utilisés pour abonder des crédits de fonctionnement, pour des festivals par exemple.

L'objectif de coopération territoriale se découpe en trois sous-objectifs :

- encourager des coopérations transfrontalières,
- des coopérations transnationales,
- et le soutien aux réseaux, encourageant les collectivités territoriales à coopérer y compris en matière culturelle - une étude sur la coopération culturelle transfrontalière montre que 30 % des projets sont des projets culturels -.

Cette politique sera soutenue pour 13 milliards d'euros.

La place de la culture dans cette politique est extrêmement peu définie au niveau bruxellois. Il y a beaucoup de méfiance vis à vis de la culture : sa place est très restreinte sur l'objectif de convergence, plutôt patrimoniale sur l'objectif de la compétitivité, assez ouverte sur l'objectif de coopération.

Il est important, à ce moment de rédaction des cadres d'objectifs nationaux, de solliciter l'État sur ces positions. Si l'État s'aligne sur les tendances européennes, les collectivités territoriales devront faire avec, elles ne pourront pas dépasser les orientations fixées par le cadre national. Il y a donc un travail important à faire de remonter des désirs des collectivités territoriales vers l'État. D'autre part, est-ce que l'État va décentraliser une partie plus importante de ces politiques ? Par exemple, les Conseils régionaux demandent le pilotage quasi complet de l'objectif de compétitivité. Ce qui veut dire la disparition du rôle de l'Etat et on verra la douleur que vont connaître les Directions régionales des affaires culturelles d'ici quelque temps, si effectivement il y a décentralisation dans ce domaine.

Et puis, deuxième politique qu'il faudra surveiller de près, la Politique Agricole Commune, car sur demande de plusieurs états, elle pourrait évoluer vers une politique de développement rural durable, et dans cette perspective tout le dispositif LEADER devrait devenir le modèle de l'intervention en matière culturelle, donc essentiellement en milieu rural et de façon très décentralisée.

Pierre Oudart signale que dans le DOCUP d'Île-de-France, l'objectif 2 et l'objectif 3 étaient très peu favorables à la culture. Il y a donc eu mobilisation des acteurs culturels. Dans un premier temps, il s'est agi d'essayer de faire entrer les projets dans les cadres donnés. La MC 93, par exemple, a refusé d'entrer dans une logique d'instrumentalisation et s'est positionnée sur l'objectif 2 « attractivité du territoire ». Le résultat a été une forte aide européenne. C'est par l'affirmation des valeurs propres aux politiques culturelles proprement dites, que l'on peut faire bouger les décisions...

Pascal Brunet souligne que la pression communautaire est de demander aux états et aux collectivités :

- un meilleur cadre stratégique pour leur développement, une plus grande lisibilité, ce qui amène les acteurs culturels à se positionner par rapport à cette demande,
- une plus grande décentralisation de cette politique, donc de soutenir une montée plus importante des collectivités dans les organes de décision.

Un exemple de stratégie territoriale menée par une collectivité avec l'État : la candidature du pôle « image, multimédia et vie numérique », présenté par Francis JUTAND, coordinateur du pôle.

Francis Jutand rappelle au préalable ce que sont les pôles de compétences que le gouvernement vient de créer : ils rassemblent des partenaires, laboratoires de recherche, entreprises, centres de formation... Ces partenaires doivent être proches géographiquement afin de permettre la coopération et de monter des projets dans des délais rapides. Le but est d'augmenter la *compétitivité*, avec ses différentes acceptions : le pôle de compétences a choisi de travailler prioritairement sur la mutualisation d'activités de veille, la création de projets communs, la mise en commun de compétences et la création de « plateformes », par exemple d'observation des usages, de l'ergonomie d'un ensemble de technologies de l'information et de la communication, ce qui permet d'étudier comment va évoluer la « société numérique » et de voir comment mettre ensemble des partenaires très différents, telles que des grandes entreprises, des PME... L'objectif est en effet l'attractivité du territoire, son rayonnement, pour créer des emplois.

L'idée de départ est donc simple, mais comment mettre en place effectivement ce pôle de compétitivité ? Il s'est agi de considérer que la région Ile-de-France est une région très forte, qu'elle ne pouvait se développer sur un seul pied et que le projet devait aussi se mettre en place dans le tissu urbain existant. D'autre part, que les enjeux de contenus sont des enjeux fondamentaux. Parce que les choses sont complexes, le pôle de compétitivité a été conçu à partir de plusieurs ressorts :

- les industries culturelles, considérant que la région dispose de créateurs renommés, une forte technicité, un patrimoine culturel très important et il a été estimé que la région Ile-de-France comprenait environ 240 000 emplois sur son territoire relevant des industries culturelles,
- les communications multimédias, en prenant en considération les diffuseurs, les éditeurs, donc les multiples acteurs présents dans ce secteur du côté des contenus, avec la nécessité également de s'intéresser aux usages et d'anticiper les usages à venir à partir de la création de « plateforme »,
- et également les industries de la connaissance (exemple de *google* qui ne crée pas des contenus mais qui traite de la connaissance) et en France, ces industries sont très dispersées ; elles sont créatrices de contenus pour le futur, elles sont créatrices de méta-contenus car il y a une telle masse de connaissances, d'informations qu'il y a des problèmes de repérage et d'accès ; enfin, elles vont de plus en plus permettre de fournir des services en support de tout cela.

La mise en relation des industries culturelles, des communications multimédia et des industries de la connaissance vont avoir des conséquences sur l'éducation, la défense, le marketing et aussi sur la finance, car Paris-Ile-de-France constitue une place financière importante qui fait aussi partie du projet du double point de vue des industries de la connaissance et aussi du financement des entreprises, car très souvent ces entreprises rencontrent des difficultés pour financer leurs innovations.

Ainsi, l'Ile-de-France peut devenir à l'horizon de 2010, l'un des principaux pôles mondiaux au niveau de la création des contenus, compte tenu de la présence simultanée des plus grands parmi les producteurs dans toutes les filières, de l'existence d'un patrimoine culturel parmi les plus attractifs, et des industries de la communication. Peu de sites dans le monde réunissent l'ensemble de ces éléments : Los Angeles, c'est plutôt les industries de contenus... Les autres compétiteurs sont à Londres, à Stockholm où se développe la communication, mais moins sur la création de contenus... On dispose d'atouts importants, et les ambitions dans le domaine sont possibles, toutefois en s'appuyant bien sur la chaîne d'acteurs présents : créateurs, producteurs, éditeurs, distributeurs...

Le second objectif est de devenir un pôle d'attraction et de rayonnement dans le domaine de l'ingénierie des connaissances et de savoirs, donc de l'ingénierie éducative, pour laquelle les connaissances et les moyens existent.

Aujourd'hui, ce pôle a été monté en deux mois. Vingt-cinq grandes entreprises environ, près de 200 PME - certaines d'entre-elles étaient déjà fédérées -, une vingtaine d'universités et d'écoles et une cinquantaine de labos de recherches. Il s'agit là de la force potentielle. Trois domaines ont été structurés :

- création et production de contenus numériques,
- un domaine d'ingénierie de la connaissance et des savoirs,
- un domaine d'étude des savoirs et des usages de la communication multimédia.

Ces trois domaines ont produit une dizaine de programmes dans lesquels les projets vont s'inscrire. Des « plateformes » communes ont été créées de manière à accélérer les processus, à anticiper... ce que chacun ne peut faire séparément. Ces nouvelles formes de coopération tendent également à générer de nouveaux outils - informatiques notamment - qui représentent des alternatives aux outils existants mais qui restent très chers, et qui doivent permettre d'imprimer leur propre créativité.

En terme d'emplois, l'objectif posé sur 5 à 7 ans est la création de 30 000 emplois. Ce qui veut dire que des moyens devront être mis pour permettre la croissance du tissu d'entreprises, des PME en particulier, et aussi pour faire face à la fragilisation d'une partie de l'existant : il est estimé qu'environ 20 000 emplois sont dans cette situation si on ne fait pas face aux évolutions technologiques ou à certains impératifs organisationnels.

En conclusion, Francis Jutand souligne qu'il s'est vite rendu compte qu'un des cœurs du projet de pôle de compétitivité étaient les industries culturelles, et qu'il y avait nécessité de faire se rencontrer les grandes industries de la technologie qui détiennent un potentiel très important. Les industries tiennent une place croissante dans l'économie et il est donc vitale que la France les prenne en compte à leur juste mesure. L'audience du multimédia croît régulièrement, les budgets également. Actuellement, l'innovation technologique déstabilise les industries culturelles elles-mêmes, les formes, les langages, les supports de création... Les modes d'accès et les comportements changent et même les structures de mémoire sont en évolution... La culture élargit sa base et ses impacts.

La culture est donc bien un enjeu social, éducatif important, mais elle est aussi un enjeu économique prépondérant. Ici, la question n'est pas en termes d'impact, mais bien en termes très concrets d'emplois, à maintenir, à développer, avec les dimensions essentielles de rentabilité des investissements notamment.

La culture devient pour le territoire un enjeu d'intégration sociale, c'est vrai depuis au moins 20 ans ; un enjeu d'attractivité et de rayonnement, ce n'est pas non plus nouveau, et un enjeu strictement économique et cette dimension économique, par contre, est récente.

Le pôle « image, multimédia et vie numérique » de l'Ile-de-France produira d'autant plus tous ses effets, qu'il pourra s'appuyer sur une politique nationale et européenne dans le domaine. Et en articulant art, communication et connaissance, il peut se positionner au plan mondial avec les autres pôles existants.

Débat

François Ménard intervient sur la relation entre les dynamiques évoquées et l'occupation des territoires. Dans un cas, il a été dit qu'il y aurait des transferts économiques du public vers le privé, voire vers les populations, mais on ne sait pas très bien comment cela s'opère. Par exemple, La Plaine Saint-Denis a été citée : pour les ateliers de moulage du Louvre notamment, l'impact sur les populations locales a été fort limité. On est sur la compétitivité, on n'est pas sur la cohésion sociale... Malgré tout, il y a un implicite en faveur des externalités positives dont on suppose que mécaniquement elles

vont rediffuser, qu'il y aurait des emplois et que tout le monde en bénéficierait... Cela ne paraît pas du tout acquis ; de quelle manière cela se fera... ? Dans le cadre de la politique de la ville, la culture n'avait pas été envisagée uniquement comme une instrumentalisation de la culture, mais davantage comme un bien commun.

Francis Jutand indique que le but est de pouvoir conserver sur un ensemble qui n'est pas toute l'Ile-de-France, qui se concentre à 80 % sur Paris et la Petite couronne, plus quelques points comme Marne-la-Vallée autour de Disney, ... c'est dans un tissu urbain, qui a besoin d'être rénové, prévoir des technopôles intra-urbaines, par exemple autour de La Villette, en Plaine Saint-Denis, quelques autres lieux de développement, par contre on s'est posé la question essentiellement en termes de développement économique non pas à 30 ou 40 kms de Paris mais dans le tissu urbain, ce qui aura des effets positifs... on n'est pas allé au-delà et ce sont quand même des industries culturelles.

En réponse à une question sur les relations entre grosses et petites entreprises, Francis Jutand indique que les besoins en recherche et développement des PME ne sont pas les mêmes que les besoins des grosses entreprises. Il existe de très nombreuses petites entreprises dans la création de contenus : le pôle va répondre à leurs problèmes de façon spécifique. Mais il invite à considérer aussi que s'il n'y a pas d'entreprises qui jouent au niveau mondial, il est difficile d'avoir des entreprises qui jouent au niveau national et régional. Par exemple dans le domaine du jeu, la région dispose d'éditeurs de jeux qui se placent au niveau mondial et des créateurs et des producteurs en petites entreprises, qui vivent bien et qui font ce qui leur plaît.

Pierre Oudart souligne que, aujourd'hui, au niveau régional, cette « industrie du contenu » représente un pourcentage très important du niveau national. Donc, déporter vers le territoire, une politique d'ampleur nationale, avec un discours sur la compétitivité, c'est assez nouveau. Cela rejoint les enjeux du SDRIF : lorsque le président Huchon a lancé auprès du préfet de région, la révision du SDRIF, il a invité à quitter l'idée reçue selon laquelle tout ce qui ne profite pas à l'Ile-de-France, profite aux autres régions françaises. On a évoqué ce matin la création de flux économiques de Ile-de-France vers le reste du territoire national. Lorsque l'on est à la Direction régionale des affaires culturelles Ile-de-France, sur le spectacle vivant par exemple, on observe le même phénomène : l'Ile-de-France finance en spectacle vivant un pourcentage très important de ce qui se passe sur l'ensemble de la France et au-delà. Comment tout cela va être pris en compte alors que l'on continue de penser généralement au moment des décisions budgétaires « ne donnons pas trop en Ile-de-France... » Il n'y a donc pas d'antagonisme entre le développement de pôles de compétitivité en Ile-de-France et le développement du reste du territoire. Le même raisonnement peut se tenir au niveau européen entre pays entrants et les autres pays...

Pour **André Bruston**, cette journée a le mérite de montrer que les écarts interprétatifs sont tels que, soit nous réussissons à sortir un questionnement extrêmement serré qui tient compte de tout ce qui a été dit, soit nous produisons un questionnement très large pour mobiliser la discipline économique. C'est un choix qu'il faudra faire car la discipline économique n'est pas une et il s'en faut de beaucoup. On peut surtout retirer l'idée de ce point de vue, que si on prend la culture, ou les éléments de la culture, comme objet d'une démarche économique, on peut essayer de construire ce que serait une économie de la culture en prenant chacun de ces éléments comme objet...

Lorsque l'on est dans l'économie de l'industrie culturelle, tout se passe comme si on avait pris dans l'ensemble de ce que nous considérons comme la culture, une sous-partie, et qu'on lui appliquait une discipline économique possible, c'est à dire une économie de la production. Donc, on a bien un exemple de débat entre (ce qu'a fait François Rouet ce matin) les différentes préoccupations lorsqu'on essaie de se saisir de l'ensemble des champs de la culture et d'en trouver l'économie, ou cet après-midi, d'avoir des exemples tout à fait différents qui sont soit un certain nombre de ces éléments de la culture et qu'on y applique l'économie qui lui convient et qui n'est évidemment pas la même... C'est aussi un exemple, pris par Yann Nicolas, qui montrait qu'à partir du moment où la question posée n'était pas la question de l'économie de la culture, mais était la question du retour sur l'investissement budgétaire de la part d'une institution quelle qu'elle fut, la réponse était étroitement liée à la nature de l'opération et n'était pas apte à dire ce qu'était une économie de la culture, mais apte à produire un argumentaire en réponse à une demande de justification de dépenses publiques. Il y a donc, à travers ce qui a été dit aujourd'hui, la nécessité de préciser le plus clairement possible ce que nous entendons par approche économique de la culture. Ce n'est pas forcément toute la culture, toute l'économie. Cela devrait être ce qui concerne les politiques publiques en matière culturelle dans cette région, car si c'était toute l'économie de la production culturelle qui était l'enjeu, il faudrait prendre en compte l'intégralité du marché, y compris ses dimensions mondiales qui sont totalement déterminantes, comme on vient d'en avoir un exemple avec le pôle de compétitivité. Sur ces points-là, les politiques publiques territoriales ne sont pas à la bonne échelle, car les enjeux sont de niveau européen et non de niveau intercommunal d'agglomération par exemple.

Le choix qui doit être fait doit tenir compte de ces échelles et de ce que pour les politiques publiques, les populations concernées par ces dynamiques économiques, sont une priorité. D'une certaine manière, pour prendre un exemple de l'économie du travail en matière culturelle, le fait que tel ou tel type de champ culturel soit en même temps, à terme, sur quinze ou vingt ans, sur vingt-cinq ans, par le biais du système éducatif et de la pratique culturelle, une élévation de la compétence des acteurs et des agents, aboutit à se poser la question d'une économie des ressources humaines... Comment peut-on imaginer que l'économie de la culture ne soit pas une économie des ressources humaines ? Quand on prend la question, non plus à partir d'une économie générale ou de chacune des disciplines de l'économie, on retrouve une de nos

questions de fond : celle des populations, 11 millions d'habitants en Ile-de-France, qui sont des producteurs de culture, qui sont effectivement des gens qui se forment et qui se construisent par et dans la culture, que cela a des impacts économiques évidents et peut donner lieu à un certain nombre de stratégies d'amélioration de la vie culturelle en tenant compte des facteurs économiques correspondants, y compris, en tant que de besoin, en faisant appel à différentes disciplines économiques pour mieux le faire. Mais cela veut dire que l'on se retourne vers les capacités des politiques publiques locales, départementales et régionales, en disant : c'est vous qui pouvez permettre que cette économie puisse exister... et pour exister cela suppose un certain nombre de stratégies de régulation. C'est ce qui réunit les deux séances de séminaires, cette sorte d'exigence de se retourner vers les politiques publiques, en sachant que dans certains cas, ce sont des politiques publiques à un niveau de perception des échelles mondiales de l'approche culturelle et économique et dans d'autres cas, c'est à un niveau de la perception de ce qu'est la vie quotidienne des ménages qui ne vivent pas au sud de l'Essonne la même chose que dans la Plaine-Saint-Denis, et pour lesquels par conséquent, les stratégies de régulation correspondantes seront d'une manière ou d'une autre différentes, tout en ayant chacune d'entre elles une conception de l'économie de la culture et une conception de la vie quotidienne.

Pierre Oudart remercie **François Faraut** sans qui les séances de séminaire n'auraient pu se tenir, ainsi que **Geneviève Goutouly-Paquin** et **Claude Paquin** pour les compte-rendus et leur participation à la conception. Merci aussi à **Michelle Sustrac** du PUCA, qui a permis que nous soyons accueillis dans ce lieu si symbolique de l'Arche de la Défense.

Claude Rouot, souligne l'importance, comme vient de le dire André Bruston, de se situer du côté des politiques publiques. Elle souhaite que des personnes qui ont en charge ces politiques publiques soient présentes dans la définition de l'appel d'offres de recherches que **Renaud Epstein** va désormais rédiger, avec le concours du comité de pilotage, celui-ci pouvant donc s'élargir aux personnes qui voudraient le rejoindre pour contribuer à ses travaux.

Culture et territoires en Ile-de-France

Séminaire n°3 : « De l'économie de la culture à la dimension culturelle du développement économique francilien »

9 h -16h45 vendredi 11 mars 2005

Organisé par la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du programme interministériel de recherches territorialisées "Cultures, villes et dynamiques sociales"

au Ministère de l'Equipeement, Arche de la Défense

Matinée (9h- 12h30) : les approches sectorielles de l'économie de la culture

9 h Accueil :

Michèle Tilmont, Secrétaire permanente du Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'Equipeement
et

Jean-François de Canchy, Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France

Présentation du programme de la journée:

Christophe Dessaux, chef de la Mission de la recherche et de la technologie, DDAI, Ministère de la Culture

Pierre Oudart, chef du Service du développement et de l'action territoriale, Drac Ile-de-France,

9 h 30

Economie de la culture : l'état des savoirs (François Rouet, Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture)

10 h 15 Echanges avec la salle

10 h 30

Le poids de la culture dans l'économie francilienne : industries et emplois culturels (Anne-Marie Roméra, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France, Denis Deschamps, Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris)

11 h Echanges avec la salle 11 h 15 Pause

11 h 30

Les études d'impact économique de la culture : intérêts et faiblesses (Yann Nicolas, Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture)

12h 15 Echanges avec la salle

Après-midi (14h30-16h45) : la dimension culturelle du développement territorial, trois exemples

14 h 30 Ouverture : Renaud Epstein, sociologue

14 h 40

L'élaboration d'un projet à dimension culturelle dans une opération d'aménagement urbain d'intérêt national (Daniel Clément, chargé de mission pour le développement local à l'Etablissement public d'aménagement Seine-Arche)

15h

La culture comme levier du développement territorial : les politiques européennes (Pascal Brunet, directeur du Relais Culture Europe)

15 h 20

Un exemple de stratégie territoriale menée par une collectivité avec l'Etat, la candidature du pôle image de l'Ile-de-France pour l'appel à projet du gouvernement sur les pôles de compétitivité (Francis Jutand, coordinateur du pôle de compétitivité « Image, multimedia et vie numérique »)

15h 40 Débat général

16 h 15

Synthèse et mise en perspective des débats (André Bruston, Président du Programme interministériel de recherches territorialisées « cultures, villes et dynamiques sociales »)